



RAPPORT LEC 29

2025

PRÉAMBULE

Chez GENEО Capital Entrepreneur, nous sommes convaincus que la transformation des entreprises vers des modèles plus durables constitue un levier clé de performance et de résilience économique. Fidèle à notre raison d'être, mettre à disposition de l'économie réelle une finance positive conciliant performance et sens, nous plaçons l'impact environnemental, social et sociétal au cœur de notre stratégie d'investissement.

Le présent rapport est établi dans le cadre de l'**article 29 de la Loi Énergie-Climat** (loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019), en application de ses décrets d'exécution (articles L.533-22-1 et D.533-16-1 du Code monétaire et financier). Il répond également aux exigences du **Règlement européen (UE) 2019/2088** sur la publication d'informations en matière de durabilité (**SFDR**) ainsi qu'au **Règlement Taxonomie (UE) 2020/852**.

Il s'inscrit pleinement dans notre démarche de transparence à l'égard de nos parties prenantes — investisseurs, entreprises accompagnées, collaborateurs et partenaires — et couvre l'ensemble des activités de GENEО Capital Entrepreneur pour l'année civile **2025**. Sa publication intervient conformément aux obligations réglementaires, soit dans un délai de six mois après la clôture de l'exercice.

Conformément au principe de « **comply or explain** », GENEО détaille les éléments couverts, ceux en cours de structuration et les cas où les données ne sont pas disponibles ou ne s'appliquent pas à son périmètre d'investissement. Ces situations font systématiquement l'objet d'une justification dans les sections concernées.

Référentiels mobilisés :

Ce rapport s'appuie sur les textes et cadres suivants :

- Code monétaire et financier, articles L.533-22-1 et D.533-16-1 (version en vigueur au 1er janvier 2025) ;
- Décret n°2021-663 du 27 mai 2021 relatif à l'article 29 de la LEC ;
- Règlement (UE) 2019/2088 – Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR) ;
- Règlement (UE) 2020/852 – Règlement Taxonomie ;
- Lignes directrices AMF/ACPR (version 2023) ;
- Annexe B de l'ADEME – Guide de reporting LEC (2023)

SOMMAIRE

I Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

p. 4

II Moyens internes déployés par l'entité

p. 9

III Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité

p. 11

IV Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre

p. 17

V Taxonomie, exposition fossile et stratégie d'alignement climat et biodiversité

p. 19

VI Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques, notamment les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité

p. 23

VII Liste des produits financiers prenant en compte les critères ESG

p. 31



GENEO SOCIÉTÉ À MISSION

La finance positive exprime les réponses apportées par GENE0
Capital Entrepreneur aux besoins des dirigeants Bâtisseurs

Notre raison d'être



Mettre à disposition de l'économie
réelle une finance positive,
qui concilie performance et sens



Cette finance positive poursuit **quatre objectifs** :



Apporter de la sérénité par la maîtrise du temps, pour passer les cycles conjoncturels et s'adapter au besoin de chaque entreprise



Favoriser l'activation et l'accroissement du capital humain comme levier déterminant de création de valeur en apportant un soutien opérationnel et humain ainsi que de l'expertise



Soutenir l'accroissement de l'impact positif de chaque entreprise et sa transition vers des modèles d'affaires durables



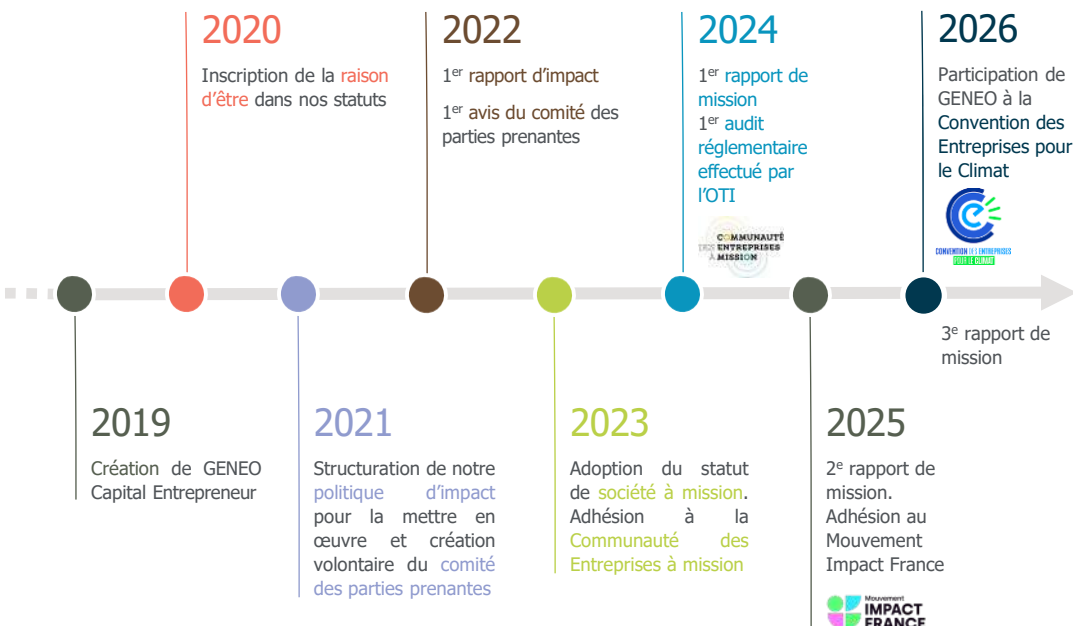
Partager la valeur créée avec l'ensemble des parties prenantes, pour donner à chaque génération les moyens de ses ambitions

→ L'économie réelle désigne l'ensemble des activités économiques matérielles ou immatérielles produites par des agents économiques en-dehors des marchés financiers.

UNE ÉVOLUTION NATURELLE VERS LA SOCIÉTÉ À MISSION

L'adoption du statut de société à mission est une nouvelle étape, naturelle dans le développement de GENEО Capital Entrepreneur

En 2023, GENEО Capital Entrepreneur est devenue Société à Mission avec pour volonté d'ancrer son engagement en faveur d'une finance positive, alignée avec les défis sociétaux et environnementaux contemporains. Ce choix, mûrement mené et construit, est l'aboutissement d'une démarche engagée depuis sa création.



UN ÉDIFICE DE MISSION CENTRÉ SUR NOTRE MÉTIER

Exercer notre mission et faire notre métier sont ainsi synonymes. C'est pourquoi nos objectifs statutaires et opérationnels ainsi que nos indicateurs couvrent l'intégralité des dimensions de notre activité.

OBJECTIFS STATUTAIRES

#1

Apporter de la sérénité par la maîtrise du temps, pour passer les cycles conjoncturels et s'adapter au besoin de chaque entreprise

#2

Favoriser l'activation et l'accroissement du capital humain comme levier déterminant de création de valeur en apportant un soutien opérationnel et humain ainsi que de l'expertise

#3

Soutenir l'accroissement de l'impact positif de chaque entreprise et sa transition vers des modèles d'affaires durables

#4

Partager la valeur créée avec l'ensemble des parties prenantes, pour donner à chaque génération les moyens de ses ambitions

OBJECTIFS OPERATIONNELS

1

Proposer des solutions d'investissement sur-mesure pour soutenir les entreprises dans la durée, y compris de manière contracyclique

3

Faire progresser la performance sociale des entreprises ou « Indice d'Impact Humain »

5

Coconstruire avec les sociétés investies un plan d'impact positif et les soutenir dans sa réalisation sur toute la durée de détention

7

Promouvoir le partage de la valeur au sein des entreprises

2

Assurer la stabilité des ressources grâce aux relations de confiance avec nos actionnaires

4

Apporter aux entreprises du soutien stratégique, opérationnel et humain via les Carnets de croissance pour mettre en œuvre leur projet entrepreneurial

6

Accompagner chaque entreprise dans la décarbonation de leur modèle d'affaires

8

Redistribuer une partie de la valeur créée vers les territoires et l'ensemble de la Société à travers des actions philanthropiques tournées vers la création d'emplois ou la réinsertion dans l'emploi

INFORMATIONS DES INVESTISSEURS

L'approche et les engagements de GENEО en matière d'investissement responsable sont présentés sur son site Internet ainsi qu'au travers de sa documentation publique (par exemple dans la politique d'impact).

1. Informations précontractuelles

La documentation précontractuelle de tous les fonds, mandats de gestion et prestations de conseils en investissement intègre des informations sur la manière dont les risques de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement ou dans les conseils en investissement ainsi que sur les résultats de l'évaluation des incidences probables des risques en matière de durabilité, conformément au Règlement SFDR.

Les véhicules gérés par GENEО Capital Entrepreneur prennent en compte des caractéristiques environnementales et sociales selon les modalités détaillées dans la politique d'impact. La communication du produit intègre des caractéristiques environnementales et sociales même si ce n'est pas son point central, ni le point central du processus d'investissement.

GENEO Capital Entrepreneur informe ses investisseurs sur le fait que les investissements sous-jacents aux produits financiers ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables au plan environnemental.

2. Reporting

Les résultats sont formalisés dans un rapport de mission établi par la société de gestion et dans deux rapports extra-financiers, un par véhicule, qui présentent les résultats de la mise en œuvre de la politique d'impact de GENEО Capital Entrepreneur par fonds. Ils sont communiqués aux investisseurs des FIA. Les résultats ESG de GENEО Capital sont communiqués annuellement à l'occasion de son Assemblée Générale. Ceux de GENEО Mezzanine le seront à l'occasion d'une assemblée annuelle d'information des investisseurs.

Les reportings fournissent les informations requises par l'article 11 du Règlement SFDR, à savoir la manière dont les caractéristiques environnementales et sociales sont prises en compte dans le cadre des produits Article 8.

NORMES INTERNATIONALES ET ADHÉSION À DES CHARTES ESG

Conscients de l'importance du collectif et de la richesse apportée par les dialogues, nous consultons et travaillons avec des partenaires et organismes. Ces échanges renforcent nos engagements et alimentent nos travaux.

GENEO est signataire des Principes de l'Investissement Responsable (PRI) et s'est engagé à mettre en œuvre les 6 principes clés internationalement reconnus en matière de diligence raisonnable et de communication d'informations. GENE0 s'engage à :

- Prendre en compte les questions ESG dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissement ;
- Être un investisseur actif et prendre en compte les questions ESG dans les politiques et les pratiques ;
- Demander aux sociétés dans lesquelles GENE0 investit de publier des informations appropriées sur les questions ESG ;
- Favoriser l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs ;
- Travailler en partenariat avec les acteurs du secteur financier qui se sont engagés à respecter les PRI pour améliorer leur efficacité ;
- Rendre compte de ses activités et de ses progrès dans l'application des Principes.

GENEO a signé la Charte d'engagement des Investisseurs pour la Croissance de France Invest. A travers cette charte, 16 engagements ont été pris pour répondre aux enjeux économiques, sociaux et humains, environnement et de bonne gouvernance.

GENEO a également signé la Charte Parité de France Invest pour favoriser la parité au sein de la société de gestion et dans les entreprises que nous accompagnons. La Charte est composée de 30 engagements et fixe notamment des objectifs chiffrés dans les sociétés de gestion et dans leurs participations. Ainsi, parmi les objectifs l'ambition est d'atteindre 25 % de femmes à des postes seniors dans les équipes d'investissement et 30 % de femmes dans les comités de direction des participations d'ici 2030.

De plus, GENE0 a signé la Charte sur le partage de la valeur de France Invest afin de promouvoir la mise en place de dispositifs de partage de la valeur au sein des entreprises investies dans toutes les situations où ces dispositifs sont pertinents au regard de la configuration sociale et de la gouvernance d'entreprise.

Depuis 2021, GENE0 s'est engagé auprès de l'Initiative Climat international (ICI) afin de contribuer à l'objectif de la COP21 de limiter le réchauffement climatique à 2°C. En tant que signataire, GENE0 s'engage à :

- Reconnaître que le changement climatique aura des effets sur l'économie qui représentent des risques et des opportunités pour les entreprises.
- Prendre en compte les enjeux climatiques sur l'ensemble de la période d'investissement.
- Réaliser une mesure progressive de l'empreinte carbone du portefeuille pour les sociétés pour lesquelles cet enjeu est matériel.
- Définir, avec le management de ces sociétés, un plan d'actions de réduction des émissions et d'adaptation au changement climatique

Depuis 2024, GENE0 adhère au Manifeste de la plateforme IMPACT mise en place par le Gouvernement pour permettre aux entreprises de publier, en toute transparence, leurs données environnementales, sociales et de bonne gouvernance (ESG), ainsi qu'au mouvement Impact France.

Enfin, GENE0 participe aux programmes de cross-mentoring via l'initiative LEVEL20 qui a pour mission d'augmenter la représentation des femmes dans le capital investissement.

RESSOURCES ASSOCIÉES AUX RISQUES DE DURABILITÉ

L'analyse des risques de durabilité est menée par l'équipe « Impact Positif ». Cette dernière est composée de deux personnes : une Business Partner Impact et une chargée d'impact. Elle est supervisée par le directeur du développement.

Cette équipe représente au 31/12/2025, 9% des effectifs.

Avec approximativement 750m€ d'AuM sur les véhicules GENE Capital et GENE Mezzanine (encours exacts page 31 du rapport), cela représente environ 1 ETP pour 375m€ sous gestion.

L'équipe sera renforcée au fil de la croissance de GENE Capital Entrepreneur. L'évolution et l'implémentation de la stratégie d'impact sont validées par le Président et la Directrice Générale de GENE Capital Entrepreneur.

L'équipe en charge des sujets de durabilité permet à GENE Capital Entrepreneur de déployer un dispositif ESG cohérent et structuré. Ces sujets sont également diffusés en interne et l'ensemble des équipes d'investissement, des risques, de la conformité et de la Direction Générale bénéficient de formations régulières sur les enjeux et pratiques ESG.

De plus, afin d'appuyer l'équipe dans l'analyse des données ESG et de données carbone, la société de gestion fait appel aux prestataires Tennaxia et Carbon Cutter.

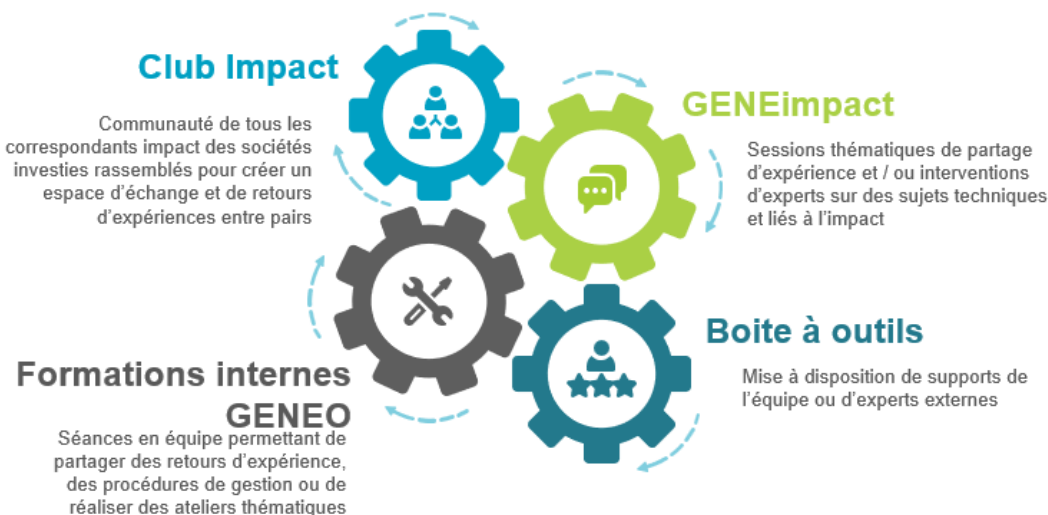
Montant du budget extra-financier de GENE Capital Entrepreneur en 2025 : 222 k€

Montant du budget extra-financier estimé de GENE Capital Entrepreneur en 2026 : 275 k€.

FORMATION DE L'ÉQUIPE ET DES PARTICIPATIONS AUX RISQUES DE DURABILITÉ

Les collaborateurs de GENEO Capital Entrepreneur bénéficient d'une ou plusieurs formations annuelles sur le domaine de l'impact et de l'ESG. Différentes thématiques ont été couvertes, telles que la maîtrise des processus ESG tout au long du cycle d'investissement, l'analyse d'un bilan carbone et la présentation des émissions de CO2 de la société de gestion, la réalisation de fresques comme la fresque du climat, etc. Les associés et mandataires sociaux participent aux formations ESG.

Enfin, les événements organisés à destination des participations sont ouverts à l'équipe et permettent aux collaborateurs de GENEO et aux responsables RSE, DAF, responsables achats ou toute autre fonction pertinente de monter en compétence sur des thématiques ESG ciblées.



NOTRE COMITÉ DE MISSION

Le comité de mission se place dans la continuité du comité des parties prenantes de GENE0, inauguré en 2021. La loi Pacte lui confie un **rôle renforcé**.

Le comité de mission donne un avis public sur le rapport de mission de GENE0 Capital Entrepreneur.

RÔLE



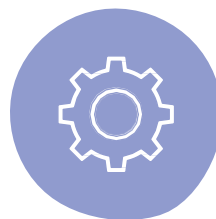
- Suivre l'exécution de la mission et la mise en œuvre stratégique et opérationnelle de la raison d'être de GENE0
- Contrôler la bonne application dans le temps des quatre objectifs statutaires et de la feuille de route associée

MISSIONS



- Évaluer l'efficacité des actions mises en place pour atteindre ces quatre objectifs
- Valider la cohérence d'ensemble du modèle de la mission et rendre un jugement sur l'ambition et l'atteinte des objectifs retenus
- Accompagner la démarche de progrès continu sur la mise en œuvre des engagements pris
- Anticiper les tendances sociétales et les solutions émergentes

FONCTIONNEMENT



- À minima trois consultations en plénière par an et des sessions de travail à la carte
- Présentation d'un Rapport du comité de mission venant apprécier la manière dont la mission est exécutée

LA COMPOSITION DU COMITÉ DE MISSION ^{1/3}



MAURANE COUDREAU

INVESTISSEUR - IMPACT

De formation juridique, Maurane engage très rapidement sa vie professionnelle dans le secteur du droit du développement durable. Aujourd'hui experte en finance durable à la MAIF, également société à mission, elle représente un investisseur de référence pour GENE0 Mezzanine, notre véhicule de quasi-fonds propres à impact, et nous fait bénéficier ainsi de son expérience personnelle mais aussi de celle de cet assureur engagé depuis longtemps sur les enjeux d'entreprise responsable. Ayant rejoint le comité de mission en avril 2024, Maurane a d'ores et déjà été embarquée sur le sujet en assistant à deux réunions de travail



DELPHINE GÉNY-STEPHANN

INVESTISSEUR - IMPACT - POUVOIRS PUBLICS

Femme d'affaires et personnalité politique française, Delphine GénY-Stephann est reconnue pour son engagement en faveur de la compétitivité des entreprises, de la modernisation de l'économie et de la promotion de l'entrepreneuriat. En acceptant la Présidence du comité de parties prenantes, puis celle du comité de mission de GENE0, elle met en pratique ses convictions, ainsi que l'esprit et la lettre de la loi Pacte qu'elle a contribué à élaborer lors de son mandat de secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances (2017-2018). Delphine est également actionnaire et membre du comité d'orientation de GENE0 Capital Entrepreneur.



DELPHINE DIRAT

AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES - FINANCE DURABLE

Delphine est l'une des grandes spécialistes de la réglementation liée à la finance durable en Europe. En effet, avant d'exercer au London Stock Exchange qu'elle a rejoint en 2021 comme experte réglementaire, Delphine a travaillé pendant 10 ans au sein de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Elle y a été directrice de la régulation des affaires internationales ainsi qu'experte détachée de la Commission européenne, où elle a contribué à l'élaboration et la mise en place du plan d'action européen sur la finance durable. Soucieuse de diffuser son expertise et sa vision de la finance durable, Delphine enseigne également à l'Université de Bordeaux.

LA COMPOSITION DU COMITÉ DE MISSION ^{2/3}



CHRISTIAN NOUEL

EXPERT – PHILANTHROPIE – FINANCE DURABLE

Avocat français spécialisé dans le droit des affaires et le droit fiscal, Christian a conseillé de nombreuses entreprises nationales et internationales. Acteur engagé de la société civile, Président fondateur de la Fondation Croissance Responsable, fondation abritée par l'Institut de France, membre du bureau de la commission fiscale du MEDEF, membre des groupes de travail « Administrateurs et Informations extra-financières » et « Création de valeur partagée » de l'Institut Français des Administrateurs (IFA), membre de l'Institut de la Finance Durable, Christian éclaire le comité de mission sur les aspects juridiques des enjeux de durabilité et les meilleures pratiques d'intégration de ces enjeux au cœur de la gouvernance d'entreprise.



BERTRAND LECLERCQ

INVESTISSEUR – « FAMILY OFFICE »

Bertrand Leclercq est un entrepreneur, spécialiste de la gouvernance des entreprises familiales et des défis de leur transition générationnelle, mettant l'accent sur la gouvernance et le long terme. Ancien gérant commandité de l'Association Familiale Mulliez (AFM) de 2010 à 2019, il a occupé divers mandats au sein de plusieurs entreprises, dont Auchan et Flunch. Il est également investisseur dans des projets de start-up et des fonds de private equity. Bertrand apporte au comité de mission son expérience concrète des entreprises familiales et des enjeux de temps longs, ainsi que des problématiques de partage de la valeur et d'alignement des parties prenantes.



Zineb Ihrai

INVESTISSEUR – IMPACT - TERRITOIRES

Responsable des investissements à impact de la Banque des Territoires (groupe Caisse des Dépôts), Zineb est une professionnelle du secteur financier, avec une expertise approfondie dans la gestion d'investissements et le développement de projets financiers. Également membre du comité stratégique de GENE Capital, société d'investissement "evergreen" gérée par GENE Capital Entrepreneur, Zineb apporte au comité de mission la vision d'un investisseur de long terme, ancré dans les territoires et soucieux d'impact sociétal, particulièrement en matière d'emplois.

LA COMPOSITION DU COMITÉ DE MISSION ^{3/3}



PHILIPPE SOULLIER

DIRIGEANT D'ENTREPRISE – CAPITAL HUMAIN

Dirigeant engagé et précurseur du management de transition en France; il a fondé Valtus avec l'intuition que notre économie aurait de plus en plus besoin de dirigeants expérimentés, capables d'accompagner les entreprises dans leurs transformations. Diplômé de l'ESCEM, il a exercé pendant quinze ans des responsabilités financières et opérationnelles dans de grands groupes anglo-saxons, avant de mettre son expérience au service d'un modèle innovant de leadership temporaire à haute valeur ajoutée. Il œuvre depuis plus de vingt ans à créer des passerelles entre les entreprises en mutation et des talents de haut niveau parfois sous-utilisés. Il rejoint en 2025 le comité de mission de GENEEO avec un atout majeur : un regard stratégique sur les transformations des entreprises.



CÉCILE PATOUX

ENTREPRENEURE - IMPACT

Première business partner «impact» de GENEEO, issue du monde du conseil en développement durable et de l'audit RSE, Cécile Patoux a consacré son début de parcours professionnel aux enjeux de RSE et d'Impact. Animée par l'envie d'entreprendre, elle a créé sa société de fabrication et de commercialisation de cosmétiques bio : «Atelier Sapoé». Son engagement personnel intense, conjugué à sa pratique entrepreneuriale et sa parfaite connaissance de GENEEO, font de Cécile un atout précieux du comité de mission.

NOTRE DISPOSITIF DE CONTRÔLE DES ENGAGEMENTS

La crédibilité des engagements pris par GENE0 repose sur un dispositif de contrôle impliquant **trois acteurs**

GENEO CAPITAL ENTREPRENEUR

- Définit des objectifs opérationnels et des indicateurs clés de suivi
- Alloue les moyens nécessaires à leur réalisation
- Mesure et analyse les résultats
- Identifie et assure la gestion des circonstances extérieures pouvant affecter le respect des objectifs
- Met en place des plans d'action et d'accompagnement

COMITÉ DE MISSION

- En charge du suivi en continu de l'exécution de la mission
- Présente un rapport annuel aux investisseurs de GENE0 rendant compte de l'exécution de la mission
- Se prononce au moins annuellement sur la mise en œuvre des objectifs



ORGANISME TIERS INDÉPENDANT (OTI)

- Nommé pour effectuer un audit réglementaire de l'accomplissement des objectifs de la mission, de l'adéquation des moyens et de l'atteinte de nos résultats, et ce, dès la première année d'adoption de la qualité de société à mission.
- Tous les trois ans, l'Organisme Tiers Indépendant émet un avis motivé joint au rapport du comité de mission se prononçant sur le respect ou non des objectifs de mission
- Le premier avis motivé a été émis en 2024

TRANSPARENCE DES POLITIQUES DE RÉMUNÉRATION SUR L'INTÉGRATION DES RISQUES EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

GENEO Capital Entrepreneur dispose d'une politique de rémunération formalisée et communiquée à l'ensemble des collaborateurs conformément aux obligations issues de la Directive AIFM.

Cette politique vise l'ensemble des collaborateurs de la société, y compris ceux considérés comme les « preneurs de risques ». La société a mis en place un Comité de rémunération qui est en charge de la revue annuelle de la politique de rémunération. Le Comité de rémunération est composé de la Présidente et du Directeur Général. Il se réunit de manière annuelle, à l'issue de la campagne d'entretiens annuels menés avec les collaborateurs. La mise en œuvre de la politique de rémunération fait l'objet, au moins une fois par an, d'une évaluation interne centrale et indépendante qui vise à vérifier le bon respect des politiques et procédures de rémunération.

GENEO Capital Entrepreneur met en œuvre une politique de rémunération qui est cohérente avec une gestion efficace de ses risques et n'encourage pas une prise de risque excessive.

Elle encourage l'alignement des risques pris par son personnel avec ceux des FIAs qu'elle gère, ceux des investisseurs de cette société et ceux de la société de gestion elle-même. En particulier, la politique de rémunération doit dûment prendre en compte la nécessité d'aligner les risques en fonction de leurs expositions et de leurs gestions.

La structure de la rémunération est par principe fixe. Elle est suffisamment importante pour rémunérer les collaborateurs au regard :

- des obligations de son poste ;
- du niveau de compétence requis ;
- de la responsabilité exercée ;
- de l'expérience acquise.

Dans la mesure où aucune rémunération variable n'est prévue dans les contrats de travail, les risques en matière de durabilité ne sont pas inclus dans cette dernière au sens de la directive AIFM. Un dispositif d'intéressement aux résultats est mis en place, ainsi qu'un PEE. Bien que ces rémunérations ne soient pas assimilées à des rémunérations soumises à la directive AIFM, la société a décidé d'intégrer de façon volontaire les critères suivants :

- Seuil minimum du REX ;
- Equivalent de l'index Egalité Hommes-Femmes de la société ;
- Taux de formation des collaborateurs de la société ;
- Lancement d'un plan d'impact positif avec les entreprises investies (faisant le lien entre performance durable du portefeuille et rémunération de l'équipe de gestion)

La RCCI externalisée a un rôle actif dans la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. En collaboration avec le comité de rémunération, la RCCI contribue à déterminer la stratégie de rémunération globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace.

POLITIQUE D'ENGAGEMENT

GENEO Capital Entrepreneur est un acteur français du capital-investissement, qui intervient dans tous les secteurs d'activité, dans des opérations de capital-développement. GENEO Capital Entrepreneur accompagne des PME et ETI au travers de prises de participations minoritaires.

GENEO Capital Entrepreneur mène une politique de suivi actif de toutes ses participations. Les équipes de GENEO Capital Entrepreneur prennent systématiquement des postes dans les organes de surveillance des sociétés : Conseils d'Administration, de Surveillance, Conseils Stratégiques, Comité Impact, Comité de Mission, etc. Elles jouent un rôle d'actionnaire actif et vigilant aux côtés des dirigeants, dans la gestion des entreprises et la définition et la mise en œuvre de la stratégie, des performances financières et non financières, des risques, de la structure du capital, de l'impact social et environnemental et de la gouvernance d'entreprise. La politique d'engagement actionnarial de la société est disponible publiquement ([lien](#)).

GENEO Capital Entrepreneur apporte conjointement capital financier et capital humain aux entreprises du portefeuille et propose un parcours d'accompagnement personnalisé, sous la forme d'un Carnet de Croissance qui inclut systématiquement un plan d'impact positif. Ces derniers, associés à un suivi ESG sont examinés au moins une fois par an au Conseil d'Administration ou équivalent des entreprises financées.

Dans l'exercice des droits de vote au sein des organes sociaux des entreprises financées, GENEO prend en compte les enjeux ESG liés aux activités des entreprises en question pour évaluer la qualité de la gestion des dirigeants. Le compte-rendu de la politique de vote est disponible publiquement sur le site internet de GENEO.

En 2025, GENEO a exercé son droit dans toutes les sociétés dans lesquelles elle disposait de droits de vote au sein de GENEO Capital et GENEO Mezzanine.

Nombre d'AG	Nombre de résolutions	Taux de rejet	Nombre d'abstentions
25	141	1.4%	0

En matière d'ESG, GENEO intègre une clause dans les pactes d'actionnaires prévoyant des obligations à la charge des entreprises parmi lesquelles la définition d'un Carnet de Croissance qui comprend systématiquement un plan d'impact positif et le suivi des réalisations.

APPORTER AUX ENTREPRISES DU SOUTIEN STRATÉGIQUE, OPÉRATIONNEL ET HUMAIN VIA LES CARNETS DE CROISSANCE

Pour concevoir et dynamiser les « Carnets de Croissance », GENEО Capital Entrepreneur mobilise, autour du directeur associé responsable, une équipe multidisciplinaire d'investisseurs et de « business partners » issus du monde du conseil, mais aussi un vivier d'experts de confiance et bien sûr la richesse de la Communauté GENEО

RESULTATS 2025

INDICATEURS DE MISSION

	2025	2024	2023
Entreprises investies qui ont engagé un Carnet de Croissance	91%	90%	91%
Ateliers de travail impact & digital en moyenne dans l'année par participation	+5,2%	+4,5	>3
Cibles M&A étudiées en moyenne dans l'année par participation	+1,8	+2,5	>1
Evènements organisés dans l'année (séminaires collectifs, GENEcamp, GENEimpact, GENEdigital, GENEbusiness, Club DAF)	19	18	10

Un accompagnement soutenu et dynamique auprès des entreprises investies, qui s'est encore amplifié sur l'année 2025, symbole de notre différenciation.

RÉALISATIONS 2025

L'année a de nouveau été marquée par un fort accompagnement sur la croissance externe dans le cadre des Carnets de Croissance.

Au total, **7 acquisitions** ont été réalisées par les entreprises investies par GENEО. Cet axe demeure un levier majeur de création de valeur.

L'accompagnement stratégique et opérationnel des dirigeants s'est aussi traduit par de nombreux temps de travail concrets :

- **127 ateliers ont été** menés avec les Business Partners Digital et Impact,
- **19 évènements collectifs** (séminaires, GENEcamp, GENEimpact, GENEdigital, Club DAF...) ont été consacrés aux enjeux clés des participations,
- et en moyenne, **4 comités stratégiques** par entreprise se sont tenus en présence de l'équipe GENEО.

Enfin, 2025 a fortement mis l'accent sur l'intelligence artificielle, avec un séminaire collectif des dirigeants de nos participations, animé par ChapsVision, des experts externes et l'équipe GENEО, afin d'accélérer le déploiement des cas d'usage IA dans les sociétés du portefeuille.

CIBLES

- Engager auprès d'**au moins 90%** des entreprises investies un carnet de croissance au plus tôt dans l'année suivant l'investissement
- Réaliser **au moins deux** ateliers de travail impact & digital en moyenne par an et par participation
- Etudier **au moins** une cible M&A en moyenne par an et par participation
- Organiser **au moins 10** évènements par an

BUSINESS PARTNERS GENEО



Marc
DUPUY
M&A



Antoine
RILEY
M&A



Stéphanie
KORDONIAN
Structuration du passif



Claudia
KIENTZLER
Impact positif



Flore
PERROQUIN
Impact positif



Xavier
REVEL de
LAMBERT
Performance
opérationnelle &
financière



Guillaume
GOMBERT
Digital & Innovation

STRATÉGIE D'ALIGNEMENT TAXONOMIE EN 2025

Point d'information :

Cette section est conforme à la structure des informations de durabilité du rapport annuel conformément au V de l'article D. 533-16-1 du code monétaire et financier applicable aux organismes ayant plus de 500 millions d'euros de bilan ou d'encours, assujettis à la fois aux dispositions de l'article 29 de la loi relative à L'Energie et au climat et aux dispositions de l'Article 4 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019. Ces sections couvrent notamment les informations attendues au titre des dispositions 5°, 6°, 7°, 8° et 8° bis de l'article 29 de la loi relative à la stratégie d'alignement climat, la stratégie biodiversité ainsi que la prise en compte des risques ESG, climatiques et biodiversité dans la gestion des risques, à savoir :

- 5° : Taxonomie européenne et combustibles fossiles
- 6° : Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris
- 7° : Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité
- 8° et 8° bis : Démarche de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques

Pour chacun de ces sujets, GENEO présente les dispositifs déjà en place et les axes d'amélioration à mettre en œuvre progressivement.

5° : Taxonomie européenne et combustibles fossiles

Taxonomie verte en 2025 :

GENEO Capital Entrepreneur évalue de manière déclarative l'alignement à la taxonomie verte au sein de son questionnaire extra-financier annuel, envoyé aux entreprises investies. Toutefois, le report de l'application de la CSRD n'a pas permis à la société de gestion d'évaluer le niveau d'alignement en chiffre d'affaires, CAPEX et OPEX sur l'année 2025.

Exposition au charbon et aux énergies fossiles :

En 2025, GENEO Capital Entrepreneur ne détient ni ne gère aucun actif associé à la recherche, l'exploitation minière, l'extraction, la production, le traitement ou le raffinage de combustibles fossiles.

De plus, la politique d'exclusion a été renforcée depuis 2 ans sur le charbon et les autres énergies fossiles (seuils d'exclusions explicités et exclusion des entreprises développant de nouveaux projets d'exploration ou de production de pétrole ou de gaz naturel).

Plan d'amélioration GENEO :

GENEO montera en puissance sur le reporting taxonomie au fur et à mesure que les informations des entreprises investies progressivement soumises à la CSRD pour certaines d'entre elles, le permettront.

STRATÉGIE D'ALIGNEMENT CLIMAT EN 2025

6° : Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris

Maturité climat en 2025 :

GENEO Capital Entrepreneur réalise un bilan carbone au niveau de la société de gestion depuis 4 ans. En 2025, les émissions financées y ont été intégrées (i.e. catégorie 15 du GHG Protocol).

Un indicateur de mission relatif au carbone : « *pourcentage d'entreprises investies ayant défini et / ou déployé des mesures pour réduire leur empreinte carbone dans l'année suivant l'investissement* » a été adopté au titre de l'Objectif Opérationnel 6 de mission (voir page 6 du rapport). La pertinence de cet indicateur de suivi de la maturité des entreprises investies a été reconnue et validée par le Comité de Mission de GENE0 et l'Organisme Tiers Indépendant (KPMG en 2023).

En complément, la méthodologie PMDR, développée par l'initiative Climat International (iCI) à laquelle GENE0 adhère depuis 2021, est par ailleurs la méthodologie retenue pour apprécier l'évolution de la maturité climat des entreprises investies.

Synthèse des résultats 2025 :

- 90% des sociétés en portefeuille ont réalisé ou sont en cours de réalisation de leur bilan carbone scopes 1, 2 et 3.
- 90% ont entrepris des mesures visant à réduire leur empreinte carbone dans l'année
- 33% des entreprises investies ont adopté une trajectoire de réduction de leurs émissions de CO2
- 100% des sociétés investies par GENE0 Mezzanine ont ou sont en cours d'adopter une trajectoire de réduction de leurs émissions de GES pour s'aligner aux objectifs nationaux et internationaux sur le climat (SNBC ou trajectoires SBTi-like).

Plan d'amélioration GENE0 :

GENEO est récemment montée en puissance sur son accompagnement climat / carbone.

En effet, nous avons mis en place en partenariat avec le cabinet Carbon Cutter, spécialiste des stratégies de décarbonation. Ce dernier vise à proposer un accompagnement collectif sur la base de la méthodologie ADEME ACT Pas-à-Pas aux entreprises investies qui le souhaitent, afin d'établir pour chacune, une stratégie climat et un plan de transition.

STRATÉGIE D'ALIGNEMENT BIODIVERSITÉ EN 2025

7° : Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

Maturité biodiversité en 2025 :

GENEO Capital Entrepreneur intègre les enjeux de biodiversité sur l'intégralité de son cycle d'investissement (voir page 22). La société de gestion souhaite accompagner les sociétés en portefeuille vers une meilleure évaluation de leurs impacts sur la biodiversité et de leur dépendance.

Plan d'amélioration :

GENEO met en place de manière systématique des axes d'impact biodiversité lorsque qu'une contribution positive du modèle d'affaires à la protection de la biodiversité est possible.

STRATÉGIE D'ALIGNEMENT CLIMAT ET BIODIVERSITÉ SUR LE CYCLE D'INVESTISSEMENT

GENEO intègre le climat et la biodiversité à chaque étape du cycle d'investissement.

En période de pré-investissement :

- La liste d'exclusion comporte des sections sur le charbon, les énergies fossiles ainsi que sur les produits ou le commerce d'espèces sauvages réglementées (voir page 25 du rapport).
- Une analyse impact-risques-opportunités est réalisée systématiquement sur les enjeux de durabilité les plus matériels de l'entreprise. Cette matrice reprend les 10 ESRS de la CSRD. Ainsi les sujets liés au climat sont en particulier évalués au travers de l'ESRS E1 et les sujets liés à la biodiversité au travers de l'ESRS E4 (voir page 26 du rapport). Un autodiagnostic RSE permet d'apprécier la maturité des entreprises cibles, notamment sur les enjeux climat et biodiversité.
- Un axe carbone, dédié à la lutte contre les changements climatiques, est intégré au sein de chaque plan d'impact positif et cela quel que soit le secteur d'activité de l'entreprise investie. Ce parti pris est notamment justifié par la nature globalisée des émissions de gaz à effet de serre et par la nécessité pour les entreprises d'apporter des solutions concrètes et réelles à la crise climatique (voir page 27 du rapport)

En période de détention :

- Un questionnaire annuel permet de suivre les réalisations des entreprises investies. En 2025 : 100% du portefeuille GENE0 Capital et GENE0 Mezzanine a répondu au questionnaire extra-financier. Plusieurs thématiques y sont évaluées (voir page 28 du rapport) dont :
 - Le climat, exemple : réalisation d'un bilan carbone, périmètre couvert, adoption d'une trajectoire de décarbonation ou encore évaluation de son alignement aux accords de Paris
 - La biodiversité, exemple : activités situées à proximité d'une zone sensible sur la biodiversité, incidences négatives exercées dans cette zone ou encore mesure de son empreinte biodiversité
 - L'alignement à la taxonomie verte européenne : chiffre d'affaires, OPEX et CAPEX alignés
- Des outils sont mis à disposition des participations sur ces thématiques. Sur le climat, l'équipe impact accompagne la réalisation des bilans carbone et conseille les sociétés en portefeuille sur les experts à solliciter (vivier d'experts GENE0 sur le climat). Elle est accompagnée par le prestataire Carbon Cutter sur l'année 2025, ayant réalisé le bilan carbone de la société de gestion. Cette mission intègre la mesure de la catégorie 15 du GHG Protocol (émissions financées) et permet donc de vérifier la cohérence des émissions de CO2 remontées par nos sociétés en portefeuille. Sur la partie biodiversité, l'outil IBAT permet d'identifier les sites les plus sensibles sur les enjeux de biodiversité et donc de réaliser une première évaluation de son exposition.
- L'accompagnement sur les enjeux de durabilité et notamment la partie climat et biodiversité est également porté au niveau du Club Impact – groupe rassemblant les directions impact du portefeuille GENE0 (voir page 29 du rapport). En 2025, une vingtaine d'événements ont été organisés dont 4 spécifiquement sur l'impact, avec 3 séminaires organisés en présentiel chez GENE0.

DÉFINITION DES RISQUES DE DURABILITÉ

Un risque de durabilité est défini comme un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Risques environnementaux

- Les risques environnementaux se définissent comme étant les risques de perte de valeur du portefeuille ou de la participation liés à des problématiques environnementales telles que le changement climatique (E1), la pollution (E2), l'eau et les ressources marines (E3), la biodiversité et les écosystèmes (E4) et l'utilisation des ressources et l'économie circulaire (E5)

Risques sociaux

- Les risques sociaux se définissent comme étant les risques de perte de valeur du portefeuille ou de la participation liés à des problématiques sociales telles que le personnel de l'entreprise (S1), les travailleurs dans la chaîne de valeur (S2), les communautés affectées (S3) et les consommateurs et utilisateurs finaux (S4)



Risques de gouvernance

- Les risques de gouvernance se définissent comme les risques de perte de valeur du portefeuille ou de la participation liés à une gestion fonctionnelle ou à des pratiques managériales ou organisationnelles qui peuvent mener à l'instabilité de l'entreprise. Ces risques s'inscrivent au travers de l'ESRS G1, conduite des affaires.

Sur chacun de ces enjeux, les risques sont :

- Développés** : analyse associée à chaque principal risque
- Caractérisés** dans la mesure du possible : actuel, émergent, exogène à l'entité, occurrence, intensité et horizon de temps
- Segmentés** : risques de contentieux, risques réputationnels, risques physiques, de transition, de responsabilité liée aux facteurs environnementaux, etc.
- Cartographiés** dans la mesure du possible : en fonction des secteurs économiques et des zones géographiques spécifiques ou encore de leur caractère récurrent ou ponctuel

PRISE EN COMPTE DES PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES

Les principales incidences négatives sont les impacts négatifs les plus significatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, de respect des droits de l'Homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Bien que GENEО Capital Entrepreneur ne compte pas plus de 500 salariés en moyenne sur l'exercice (seuil d'application obligatoire de l'article 4 du Règlement SFDR), elle ambitionne de tenir compte de manière systématique et de mesurer les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.

Compte tenu de son activité, des diligences conduites par GENEО Capital Entrepreneur pour identifier et apprécier les incidences négatives de ses investissements sont réalisées, principalement, via la collecte de données auprès des opportunités d'investissement ainsi que des participations des véhicules qu'elle gère.

Néanmoins, GENEО Capital Entrepreneur se positionne à ce jour en statut « Explain » et est en train d'aligner ses méthodes et outils avec la prise en compte des incidences négatives en termes de durabilité dans ses décisions d'investissement et son organisation conformément aux exigences spécifiques du règlement SFDR

PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG SUR LE CYCLE D'INVESTISSEMENT

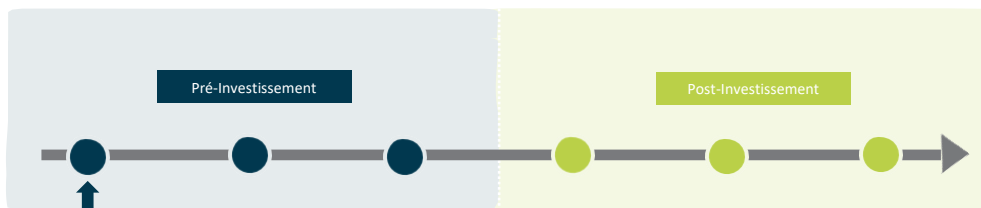
Toute opportunité d'investissement dans une entreprise prise par GENEО Capital Entrepreneur s'appuie sur une analyse extra-financière intégrant les risques spécifiques de durabilité.

Les risques de durabilité sur les entreprises sont mesurés pour chaque entreprise par un ensemble de critères sur les piliers Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance. Les critères couvrent des facteurs endogènes et des facteurs exogènes.

Les risques de durabilité sont intégrés à l'analyse globale des risques. Ils sont identifiés par l'équipe impact en totale collaboration avec l'équipe d'investissement en charge de l'étude du dossier d'investissement et les équipes de management de la société considérée. Cette analyse débute dès la phase de « deal flow ».

L'équipe impact participe aux comités d'investissement et exprime son avis au même titre que l'équipe d'investissement de la société de gestion. L'analyse des risques en matière de durabilité est présentée en comité d'investissement et formalisée dans les notes d'investissement – puis dans les notes de désinvestissement. Elle vise à définir les enjeux, l'accompagnement et le plan d'impact positif à déployer dans l'entreprise qui serait investie par un véhicule de GENEО.

Le responsable de la gestion des risques est présent aux comités d'investissement, s'assure de l'éligibilité de l'entreprise à la politique d'investissement du ou des portefeuilles impliqués dans l'opération, et qu'une analyse des risques de durabilité est systématiquement réalisée avant tout investissement.

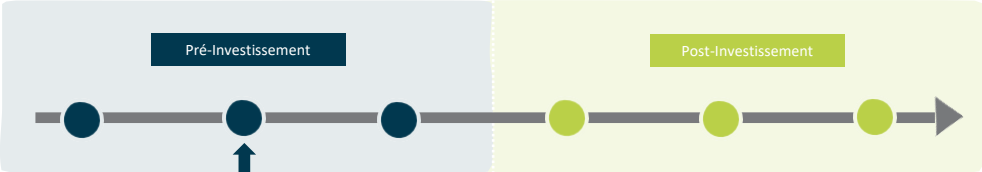


Exclusions sectorielles

Plusieurs secteurs figurent parmi la liste d'exclusion de GENEО Capital Entrepreneur, notamment :

- Tabac
- Jeux de hasard
- Secteur de la pornographie
- Produits/commerce d'espèces sauvages réglementées - Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)
- Produits chimiques interdits ou progressivement interdits par les conventions internationales auxquelles la France a adhéré
- Secteurs en opposition avec la Déclaration universelle des droits de l'Homme
- Charbon avec seuils d'exclusion
- Energies fossiles (pétrole et gaz conventionnels et non conventionnels) avec seuils d'exclusion

PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG SUR LE CYCLE D'INVESTISSEMENT



Analyse de risques de durabilité

L'analyse des risques de durabilité est menée par l'équipe impact. Cette dernière est composée de deux personnes : une Business Partner Impact et une chargée d'impact. Elle est supervisée par le Directeur du Développement. L'équipe en charge des sujets de durabilité permet à GENE Capital Entrepreneur de déployer un dispositif ESG cohérent et structuré.

L'analyse des risques utilise plusieurs outils :

- Un autodiagnostic impact et RSE permettant d'établir un état des lieux de la maturité des entreprises cibles
- Une matrice d'impacts, risques et opportunités évaluant les enjeux les plus matériels de l'entreprise

Autodiagnostic de pré-investissement : l'impact Score

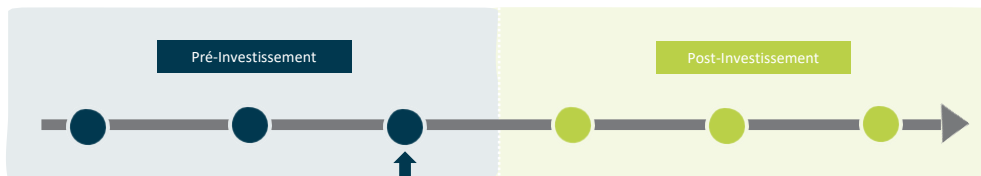
1. Limitation des externalités négatives		2. Partage du pouvoir et de la valeur		3. Stratégie à impact positif
Impact Social	Impact Ecologique	Partage du Pouvoir	Partage de la Valeur	Stratégie à Impact
1. Inclusion de travailleurs éloignés de l'emploi (handicap, insertion) /4	5. Mesure de l'empreinte carbone /4	9. Parties prenantes dans la gouvernance /4	13. Partage de la valeur entre les parties prenantes /4	17. Mission sociale ou écologique liée aux ODD (Objectifs de Développement Durable) /10
2. Soutien de publics fragiles (QPV, zones rurales) /4	6. Réduction de l'empreinte carbone /4	10. Place des salariés dans la décision /4	14. Limitation des écarts de rémunération /4	18. Impact du cœur d'activité /10
3. Egalité femmes-hommes /4	7. Biodiversité & Utilisation des Ressources Naturelles /4	11. Progression des salariés (formation, rémunération, bien-être) /4	15. Placements financiers responsables /4	19. Statuts, Labels, Agréments, Scores, Certifications /10
4. Intégration des jeunes et seniors /4	8. Economie locale et circulaire /4	12. Stabilité et bien-être au travail /4	16. Mécénat et bénévolat /4	20. Écosystème à impact /6

Matrice Impact-Risques-Opportunités (IRO)

Depuis plus de deux ans, la matrice d'IRO est systématiquement complétée et présentée en comité d'investissement. Cette matrice couvre les 10 ESRs de la CSRD et évalue les principaux enjeux de la société cible. L'impact score, les échanges réalisés avec le management et les différents documents transmis permettent de la compléter et d'évaluer le niveau de risque de durabilité.

Toutefois, la quantification de l'impact financier des principaux risques ESG n'est pas intégrée à cette analyse par manque de données des cibles. L'application de la CSRD permettra à GENE Capital d'apprécier la maturité des sociétés cibles et d'estimer l'impact financier des risques ESG à partir de leur matrice de double matérialité.

PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG SUR LE CYCLE D'INVESTISSEMENT



Formalisation d'un plan d'impact positif

Les plans d'impact positif font partie intégrante des Carnets de croissance. Fondés sur le référentiel des Objectifs de Développement Durable de l'ONU, ils se décomposent en trois parties : **impact**, **RSE** et **indice d'impact humain**. Nos 30 sociétés investies ont engagé un plan d'impact positif, quelle que soit leur taille ou leur secteur d'activité.

1.

STRATÉGIE D'IMPACT POSITIF

Objectif

Accompagner l'évolution de la stratégie des entreprises vers un modèle d'affaire durable

Outils GENE0

Ateliers de co-construction de la stratégie d'impact positif alignée sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) prioritaires



2.

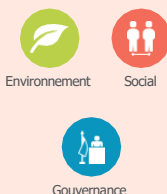
PLAN DE PROGRÈS RSE

Objectif

Améliorer les enjeux matériels de l'entreprise ainsi que ses risques de durabilité identifiés

Outils GENE0

Analyse réalisée en phase de due diligence et ateliers de co-construction du plan de progrès RSE.



3.

INDICE D'IMPACT HUMAIN

Objectif

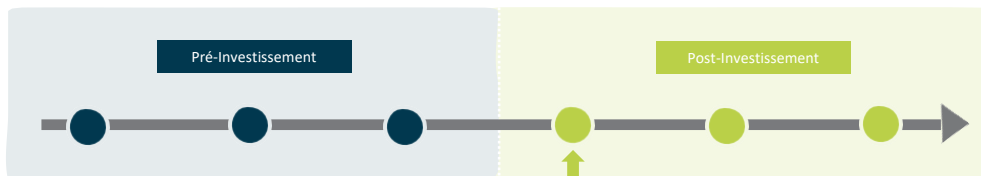
Faire progresser la prise en compte de l'humain au travail

Outils GENE0

Calcul et restitution de l'indice, permettant d'évaluer la performance sociale de l'entreprise et d'identifier des plans d'actions pertinents



PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG SUR LE CYCLE D'INVESTISSEMENT



Collecte annuelle de données extra-financières et restitutions

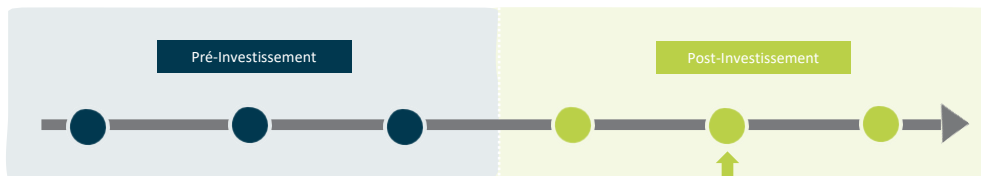
GENEO Capital Entrepreneur accompagne 100% de ses sociétés en portefeuille dans l'élaboration d'un rapport extra-financier. Ce questionnaire permet un suivi annuel du niveau d'avancement de pratiques ESG par les participations (risques et opportunités, conformité et bonnes pratiques)

Gouvernance	- Politique de durabilité - Plan d'impact positif - Gestion des normes internationales - Société à mission - Composition des organes de gouvernance et féminisation - Ethique des affaires - Gestion de la chaîne d'approvisionnement
Environnement	- Politique et gestion environnementale - Bilan des émissions de Gaz à effet de serre (GES) - Stratégie en matière de lutte contre le changement climatique - Gestion énergétique - Gestion de l'eau et des déchets - Biodiversité - Alignement à la taxonomie verte européenne
Social	- Effectifs (y compris et hors croissance externe) et par région - Diversité et inclusion - Climat social et engagement des salariés - Développement des compétences - Partage de la création de valeur - Accidentologie

Les données collectées par GENEO Capital Entrepreneur sont ensuite analysées, mises en perspectives avec les résultats du portefeuille et des autres entreprises incluses dans le benchmark France Invest. Des restitutions sont ensuite organisées avec l'équipe de management et l'équipe GENEO de suivi de l'investissement, afin de présenter à l'entreprise investie un état des lieux des pratiques E S G ainsi que des recommandations sur-mesures par thématique d'accompagnement.

Au-delà des restitutions de données ESG, 100% de nos sociétés en portefeuille traitent de la durabilité au moins une fois par an en Conseil de surveillance et / ou d'Administration.

PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG SUR LE CYCLE D'INVESTISSEMENT



Accompagnement continu et sessions thématiques

Les entreprises accompagnées par GENE Capital Entrepreneur bénéficient d'un accompagnement sur-mesure sur les thématiques prioritaires identifiées.



Des clubs thématiques, comme le Club Impact sur les sujets ESG permettent de rassembler les différents responsables au sein du portefeuille lors de conférences et ateliers dédiés. Les thématiques abordées lors des événements du Club Impact en 2025 sont les suivantes : CSRD, stratégie de décarbonation, introduction à la biodiversité, mise en œuvre et déploiement des politiques de durabilité dans les entreprises, handicap, santé et sécurité au travail, mise en place d'un actionnariat salarié.

Outil GENE : une plateforme digitale a été déployée en 2024 afin de regrouper l'ensemble des informations nécessaires : documentation, support de présentation et replay des événements GENE. Cette plateforme permet également à l'équipe Impact de communiquer et de faire circuler des documents avec les participations et le reste de l'équipe.



Clubs thématiques

Partagez vos expériences et vos réseaux dans des Clubs thématiques et côtoyez les experts et partenaires GENE



Fil d'actualités

Partagez vos actualités et restez en veille grâce à la Communauté GENE



Événements

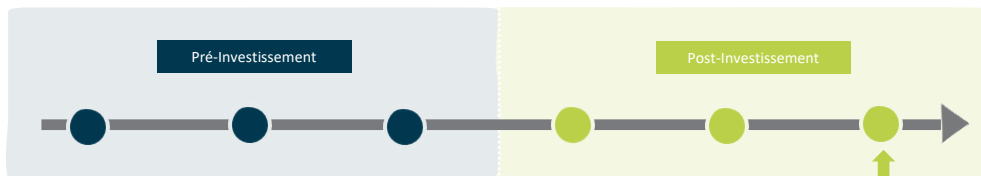
Restez informé des événements de GENE et de sa Communauté à Paris et en région



Messagerie

Échangez et développez des synergies via une messagerie instantanée

PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG SUR LE CYCLE D'INVESTISSEMENT



Désinvestissement

Lors du désinvestissement, les Due Diligence ESG dressent un bilan de l'accompagnement de GENE0 et des principales avancées de la société sur l'intégralité du cycle d'investissement. Les piliers Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance sont ainsi évalués afin de mettre à jour l'analyse impact-risques-opportunités.



De plus, les principales actions de la société sont mises en avant. Ces initiatives sont généralement reliées au plan d'impact positif de l'entreprise, défini en période de pré-investissement.

LISTE DES PRODUITS FINANCIERS PRENANT EN COMPTE LES CRITÈRES ESG

Pour soutenir le rythme de développement propre à chaque entreprise, GENEО Capital Entrepreneur offre trois solutions complémentaires



GENEO CAPITAL

Fonds propres et quasi-fonds propres

Accompagnement intensif sur-mesure au travers de Carnets de Croissance et de plans d'impact positif

24 entreprises en portefeuille en 2025

Article 8, 553,5 M€ AUM (87%)



GENEO MEZZANINE

Quasi-fonds propres

Accompagnement ciblé et intensif sur l'impact
Dégressivité du taux d'intérêt en fonction de l'atteinte d'objectifs d'impact

6 entreprises en portefeuille en 2025

Article 8, 83,2 M€ (13%)



OBLIGATIONS RELANCE

Obligations sèches (non-convertibles)

Inclusion dans la Communauté GENEО
Dégressivité du taux d'intérêt en fonction de l'atteinte d'objectifs RSE

8 entreprises financées